PASSEPORT BIOMETRIQUE UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Lundi: 8h30 - 17h

Mardi: 8h30 - 12h / 14h30 - 19h

Mercredi, jeudi, vendredi: 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 12h

Renseignements: 01.34.58.50.00

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Possibilité d'une pré-demande en ligne : https://predemande-cni.ants.gouv.fr aussi bien pour une 1ère demande qu'un renouvellement même dans le cas de perte ou de vol du titre ou remplir le cerfa n° 12101*02.

PERSONNES MINEURES

Présence obligatoire au dépôt et au retrait

Timbre Fiscal dématérialisé: à acheter sur le site https://timbres.impots.gouv.fr ou auprès d'un buraliste agréé moins de 15 ans : → **17** € de 15 à 18 ans : → **42** €

2 Photos d'identité couleur récentes aux normes, de face, tête nue (visage, cou et oreilles dégagés, pas de boucles d'oreilles, pas de lunettes, ne pas sourire), sur fond neutre, uni et gris, la taille du visage doit être comprise entre 32 et 36 mm du sommet du crâne au bas du menton.

Original + photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du représentant légal : quittance de loyer <u>exceptée manuscrite</u> ou Titre de propriété ou facture EDF ou téléphone fixe ou gaz ou dernier avis d'imposition

Une pièce d'identité du parent qui fait la demande Original +photocopie

OU si vous êtes hébergé(e) : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant + Original et photocopie de son justificatif de domicile + la photocopie de sa pièce d'identité.

Jacobs de la company de la com	
1 ^{ère} demande	Renouvellement
Si l'enfant a une carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans : original + photocopie recto-verso SINON Une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois à demander : À la Mairie du lieu de naissance lorsque le demandeur est né en France si la Mairie de naissance n'est pas COMEDEC*.	 Passeport = original + copie 2èmepage SI passeport périmé depuis plus de 5 ans, présenter CNI valide + photocopie SINON Une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois à demander :
au Ministère des Affaires Etrangères, service Central de l'Etat Civil - 44941 Nantes cedex, lorsque le demandeur est né à l'étranger.	 à la Mairie du lieu de naissance lorsque le demandeur est né en France. Si la Mairie n'est pas COMEDEC*

ÉTAT CIVIL

- Si les parents sont divorcés : original du jugement de divorce (+ photocopie) + photocopie de la pièce d'identité du second représentant légal
- Si les parents sont séparés : accord du second représentant légal + photocopie de la pièce d'identité du second représentant légal
- > Si résidence alternée : originaux + photocopies : jugement + justificatif du domicile + carte nationale d'identité du second représentant légal

Nationalité: original de la copie intégrale de l'acte de naissance du Ministère des Affaires Etrangères, original du décret de naturalisation ou original du certificat de nationalité française et tout titre d'identité étranger.

Nom d'usage : si l'enfant utilise un nom d'usage (parents non mariés) autorisation écrite et légalisée du second représentant légal + photocopie de sa pièce d'identité

Mineur sous tutelle : Fournir l'original du jugement de tutelle + original pièce d'identité du tuteur (présence obligatoire du tuteur) + photocopies

Si perte ou vol : déclaration de perte établie par la Mairie au dépôt de dossier ou la déclaration de vol établie par le commissariat de police ou la gendarmerie + 1 document d'identité original avec photo + photocopie + copie intégrale de l'acte de naissance si la Mairie de naissance n'est pas COMEDEC*

*COMEDEC est un dispositif d'échanges dématérialisés de données d'état civil.

Mairie – Service Etat Civil – 2, place de l'Hôtel de Ville BP 50051 – 78146 VELIZY – VILLACOUBLAY CEDEX

Courriel: etatcivil@velizy-villacoublay.fr

